

COMMISSION THEMATIQUE AMENAGEMENT 17 JANVIER 2012

LISTE DES PARTICIPANTS

Madame	BERNARD	CG 93 - Présidente de la Commission
Monsieur	ADROIT	CA MARNE ET CHANTEREINE
Madame	ANTOINE	ONEMA
Monsieur	AUBRON	BRY-SUR-MARNE
Monsieur	BASTIEN	UFC QUE CHOISIR
Monsieur	BENEDICT	FONTENAY-SOUS-BOIS
Monsieur	BENOIT	PORT DE PARIS
Madame	BEYELER	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Monsieur	BONIS	REGION ILE-DE-FRANCE
Monsieur	BREUIL	CG 93 - DEA
Monsieur	BROWNE	CG 93 - DEA
Madame	CHARPENTIER	FONTENAY-SOUS-BOIS
Monsieur	CHAUMEAU	CG 93 - DEA
Monsieur	CHAUTARD	CA CLICHY-MONTFERMEIL
Monsieur	CHERY DROUET	CD CANOE KAYAK 94
Monsieur	CORTADE	ONEMA
Monsieur	DEBARRE	SYNDICAT MARNE VIVE
Madame	DELMAS	SIAH (SAGE CROULT ENGHIEU)
Madame	DERUMIGNY	DRIEE
Monsieur	DESLOGES	CG 94
Monsieur	ERNEST	AESN
Monsieur	GACHE	EPTB SEINE GRANDS LACS
Monsieur	GIUSEFFI	DDT 77
Monsieur	HAMDOU	CA EST-ENSEMBLE
Monsieur	HUETTE	FPPMA 75-92-93-94
Monsieur	JUNIN	GOURNAY-SUR-MARNE
Monsieur	LECOMTE	EPAMARNE
Monsieur	MAILLER	ACTEP
Madame	MAYET	DRIEE - MIISE PPC
Madame	MERLET	VAIRES-SUR-MARNE
Madame	MOULLION	CG 93 - DEA
Monsieur	PAJON	DRIEA - UT 94
Madame	PROUVE	AESN
Monsieur	PUJOL	VEOLIA EAU
Monsieur	QUILLIEN	CG 93 - DEA
Madame	RADDE	AESN
Monsieur	STEINMANN	DRIEE
Monsieur	TREGOUET	NEUILLY-SUR-MARNE

Monsieur	LEGUY	ADAGE
Madame	KUHN	ADAGE
Monsieur	SATIN	EGIS Eau
Madame	HEYELER	COMPLEMENTERRE
Monsieur	DOUESNARD	COMPLEMENTERRE

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du groupement et du déroulement de la mission
- 2) Déroulement de la mission : rôle des commissions thématique
- 3) Aujourd'hui, engager collectivement la phase d'état des lieux
 - a) Synthèse des travaux que votre commission a déjà menés
 - b) Point sur les données existantes, disponibles, manquantes...
 - c) Discussion sur la gouvernance

Pour les points 1, 2 et 3a de l'ordre du jour nous vous renvoyons au diaporama, disponible via le lien suivant : <http://gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE03027>

POINT 3 : AUJOURD'HUI, ENGAGER COLLECTIVEMENT LA PHASE D'ETAT DES LIEUX

ETAT DES LIEUX : OBJECTIFS ET METHODE

- ✚ Présentation de l'espace collaboratif développé par ADAGE :
L'espace collaboratif est un outil pour aider notamment à animer les temps inter-commissions. Un point dans les réunions des commissions (voire d'autres instances) devra être systématiquement consacré à la présentation des apports via la plateforme (transmission de documents / données, sujets débattus...) afin d'assurer la transversalité des échanges et la diffusion des informations. L'objectif de cette plateforme est notamment d'avoir un regard sur ce qui se dit dans les autres commissions.

SYNTHESE DES TRAVAUX QUE VOTRE COMMISSION A DEJA MENES :

- ✚ Les sujets présentés et tels que regroupés par le bureau d'études apparaissent cohérents mais pourront évoluer au fil des investigations menées. Il sera important tout au long de la démarche de bien faire ressortir les liens avec les autres commissions et de travailler en transversalité. L'**espace collaboratif**, ainsi que des **temps de travail en intercommission** (sujets à définir) y contribueront.

- ✚ L'importance de la **privatisation des rivières**, qu'il s'agisse des berges ou de l'eau (ex : darses du Port de Bonneuil), fait débat, certains acteurs la jugeant à relativiser et d'autres comme une réalité sur la Marne (non respect de la servitude de marche pied) comme sur les autres cours d'eau non domaniaux (plus particulièrement sur le Morbras). Ce sujet doit être traité en lien avec la Commission USAGES.
- ✚ Un Plan de prévention du risque naturel mouvement de terrain est en cours de réalisation à Bry-sur-Marne (phase enquête publique en cours). Il doit être pris en compte dans l'état des lieux, en lien avec la question de la gestion des ruissellements.
- ✚ Il est confirmé que le thème « **Eau dans la ville** » doit aussi être traité en tant qu'élément du cadre de vie (à ajouter explicitement dans les mots-clefs). Concernant les risques, il faudra aussi approcher cette question sous l'angle de l'acceptation / culture du risque (vivre avec la présence de l'eau), avec des projets pouvant se développer en zone inondable et conçus pour (à l'exemple du projet de Cité lacustre à Neuilly-sur-Marne)
- ✚ Le thème « Transport », pour lequel il est demandé plus de lisibilité, est traité principalement dans la Commission Usages (navigation commerciale / transport de voyageurs, déplacements vélos / piétons le long des berges) mais aussi dans la présente commission en lien avec les aménagements physiques (Port, infrastructures linéaires, aménagement des berges).

POINTS SUR LES DONNEES A RECUPERER

En complément des diapositives n°10 à 14, ci-dessous les informations et remarques des membres de la Commission :

OCCUPATION DES SOLS / PLANIFICATION :

- ✚ **POS/PLU (zonages et règlements)** : Le SAGE s'intéresse à la fois au devenir des sols et aux préconisations des POS/PLU en matière de maîtrise des ruissellements, d'aménagement des berges... La collecte d'une donnée à jour sur toutes les communes du périmètre du SAGE apparaît très ambitieuse, fortement consommatrice de temps, et un peu vaine dans la mesure où ces documents seront impactés à court / moyen terme par leur mise en compatibilité avec le SDRIF lorsqu'il sera approuvé et la prise en compte nécessaire des lois Grenelle et du Grand Paris. Le PPRMT actuellement en cours d'enquête publique devra aussi être pris en compte dans la révision des POS-PLU.

ADAGE proposera une stratégie pour répondre à cette difficulté, en s'appuyant notamment sur la proposition faite par la DRIEA-UT94 de s'arrêter à une « photographie » des documents d'urbanisme au 31 décembre 2011. Des indicateurs seront définis pour cibler les « zones à enjeux » pour lesquelles une attention plus

particulière doit être portée. Il faudra veiller dans ce cadre là à ne pas se limiter aux communes riveraines d'un cours d'eau en intégrant aussi dans l'analyse les communes situées en amont du bassin (génération du ruissellement).

- ✚ Des **projets de développement** (ex : ZAC de Fontenay-sous-Bois) pourront être utilisés au cours de la mission au titre de « site test / référence ».
- ✚ **SDRIF** : retours post réunion de la Région Ile de France sur le SDRIF :
 - évolutions à venir : révision en cours du SDRIF 2008 pour intégrer le Grand Paris, adoption avant fin 2012
 - SDRIF 1994 (approuvé Etat et Région) et SDRIF 2008 (approuvé Région) : quelles incidences pour les territoires, quel SDRIF s'applique ?
Le **SDRIF de 1994 est toujours en vigueur actuellement**, et ce, jusqu'à l'approbation d'un nouveau SDRIF à l'issue de la nouvelle phase de révision qui s'est lancée.
- ✚ **Grand Paris et Opération d'intérêt national (OIN)** : identifier les « grands sachants » qui pourront apporter les informations majeures et actuelles (EPA Marne et Région principalement)
- ✚ **Contrats de Développement territoriaux (CDT)** dans le cadre du Grand Paris : sont aujourd'hui au stade d'esquisses (grandes aires de projets) mais des éléments pourront être communiqués lors des entretiens avec les acteurs du territoire (notamment avec l'EPA Marne : pilotage de 2 CDT sur son territoire de compétences et 2 autres hors de son territoire)
- ✚ EPA ORSA : il est confirmé post réunion que son territoire de compétences est hors périmètre du SAGE Marne confluence

GESTION DES BERGES ET DES RIVES

- ✚ Fédération de pêche (Paris / Petite couronne) : **schéma d'accessibilité des berges** (Val de Marne et Seine-St-Denis) → à transmettre au Syndicat Marne Vive
- ✚ VNF (+ Ports de Paris localement) : dispose de données sur les berges des cours d'eau domaniaux (Marne, domaine public fluvial). En revanche, il est remarqué la pauvreté en données sur l'état des berges pour les cours d'eau non domaniaux.
- ✚ IAU : lien internet transmis post réunion pour la consultation du Schéma des berges sur VISIAURIF
- ✚ ECOMOS (IAU) : il existe une version plus récente que 2000 exploitable

GESTION DES LIENS EAU ET TERRITOIRE (HORS PAYSAGE)

- ✚ **Ruissellement** : Zonages « Eaux Pluviales », « article 4 » des POS/PLU, bilans des « actions passées », zones de débordement des réseaux, rejets des infrastructures (A4, N104), traitement des eaux pluviales, illustration de réutilisation des eaux pluviales, ...

Quasiment aucun zonage « EP » n'est opposable aujourd'hui. De plus, il est difficile d'apprécier le lien entre les prescriptions techniques (dans les POS/PLU) et les réalisations concrètes. Comment évaluer cette probable « perte en ligne » ?

- ✚ **Inondations** : Lacunes essentiellement sur les ruisseaux : règlements, données sur des crues passées, cartographie des zones inondables/inondées, gouvernance, fonctionnement des ouvrages (ex : étang du Coq, sur le Morbras), ...

Il est proposé de récupérer des informations sur les crues des petits cours d'eau dans les documents d'archives. Ce travail risque cependant d'être très chronophage et pour un résultat hypothétique.

FOCUS SUR LE THEME PAYSAGE

PRESENTATION DES 3 ECHELLES D'ANALYSE DU PAYSAGE

- ✚ **Niveau I : « le paysage structure »**

Echelle du grand paysage, géographique. Etude des entités paysagères constitutives du territoire du SAGE et des grandes évolutions du paysage depuis les 20-30 dernières années. Point de vue observateur : « vue d'avion ».

Mots-clés : territoire, grand paysage

- ✚ **Niveau II : « le paysage sensible »**

Echelle de la berge élargie. Focus sur le linéaire des berges de la Marne et de ses principaux affluents. Caractérisation des différentes ambiances/identités et division de ce linéaire en séquences paysagères cohérentes. Point de vue du piéton, cycliste, batelier, automobiliste... Il s'agit d'un « paysage vécu », proche de la notion de cadre de vie / qualité de vie.

Mots-clés : séquences paysagères, identité, cadre de vie, paysage vécu.

- ✚ **Niveau III : « l'eau dans l'urbain et le cadre de vie, évocation et lisibilité »**

Echelle variable, non centrée sur les berges. Il peut s'agir d'aménagements ponctuels (réalisés ou en projet), de pratiques locales, de plans à l'échelle communale ou intercommunale... Comment l'eau de pluie est-elle gérée et mise en scène dans l'urbain (noues, bassins de récupération, espace public inondable) ? Comment ces aménagements favorisent-ils (ou pas) la lisibilité de l'eau et de son cycle naturel dans les lieux éloignés de la Marne ou de ses affluents ?

Le but est la construction d'une culture partagée : mutualisation d'expériences (bonnes ou mauvaises), valorisation des bonnes pratiques... → Quelles sont les autres attentes des acteurs en la matière ? Cette approche sera nécessairement non exhaustive.

Mots-clés : lisibilité de l'eau, évocation, bonnes pratiques, mise en scène de l'eau

POINT SUR LES DONNEES PAYSAGE COLLECTEES ET A RECUPERER

✚ Niveau I : données mobilisables et exploitables sur la quasi totalité du territoire.

✚ Niveau II : données mobilisables et exploitables sur le linéaire de la Marne et du Maubuée. Données manquantes sur :

- Ru de Chantereine : étude globale en cours, menée sur le ru par la CA Marne et Chantereine. Phase 1 disponible. Finalisation prévue en avril
- Canal de Chelles : Schéma directeur de requalification du Canal de Chelles par l'agence « ça et là Paysage » pour Voies Navigables de France
→ à récupérer par SMV
- Morbras : données anciennes → à actualiser ? de quelle manière ? Il n'y avait pas d'acteur du Morbras à la réunion.
→ Existe-t-il des études récentes à ce sujet ?

Autres documents à récupérer :

- ACTEP : 2 études en cours sur la reconquête de l'A4 et la requalification urbaine de l'ex RN34 → à transmettre au SMV

✚ Niveau III : **sujet peu identifié dans la bibliographie disponible**. Nous sommes donc à la recherche de toute donnée utile. Certains documents notamment ont été évoqués durant la réunion :

- CG93 – DEA : liste d'opérations récentes valorisant l'eau dans la ville
→ à transmettre au SMV
- Neuilly-sur-Marne : projet de cité lacustre et de renaturation de ru
→ à transmettre au SMV
- ZAC en projet à Fontenay sous bois → à transmettre au SMV

FOCUS SUR LE THEME INONDATIONS / RUISSELLEMENT

✚ Inondations et ruissellement, **plusieurs origines aux relations variées au territoire**. Rappel : le territoire est l'aval d'un grand bassin versant et « subit » les apports de

l'amont. Il est donc difficile de travailler sur les causes des crues de la Marne dans le cadre du SAGE.

Sur le territoire, on recense diverses catégories d'inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement et coulée de boue, débordement de réseaux, remontée de nappes naturelles)

- ✚ Inondations, un sujet dont **les documents de cadrage sont en pleine évolution**, dont la directive européenne dite « inondations ». Sur ce thème, il sera intéressant d'entendre les membres de la Commission sur ce que peut leur apporter le SAGE.
- ✚ Ruissellements et débordement des réseaux : sur ce sujet, il sera nécessaire de **définir un niveau d'appréciation à l'échelle du SAGE**. Une **double approche** pourra être tentée, d'une part **quantitative** (par grand bassin versant, taux d'imperméabilisation, ...) et d'autre part **qualitative** par la connaissance des stratégies des acteurs locaux (outils de planification, pertinence des approches techniques, etc).

Sur ce sujet, la DEA 93 précise qu'elle assure des contrôles sur des sites, où l'obligation de maîtrise du ruissellement a été prescrite. En outre, grâce à la connaissance des grands volumes de stockage, construits régulièrement sur le Département, il est possible de faire un bilan quantitatif des actions engagées depuis plus d'une quinzaine d'années.

La DSEA 94 indique qu'une opération pilote sur le Village Parisien à Champigny-sur-Marne concernant la réutilisation des eaux pluviales (en domaine privé, zone plutôt pavillonnaire) a permis de montrer, malgré son intérêt en de nombreux points, l'absence d'impact positif lors des forts orages.

- ✚ A l'échelle du périmètre, on montre que l'information disponible (pourcentage de la population des communes potentiellement touchée par les inondations) ne concerne que les **crues** de la Marne et de la Seine : **les sujets liés aux ruisseaux, aux ruissellements et aux nappes ne font pas l'objet de synthèses quantitatives**. Or, on sait que sur le territoire, à l'exemple de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne ou Gagny (en Seine-Saint-Denis), certains secteurs peuvent être affectés par plusieurs types d'inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontées de nappes).

SUITE DU TRAVAIL

La prochaine commission « Aménagement » aura lieu aux environs **d'avril 2012**. Elle aura pour objectif de présenter et mettre en discussion une première version d'un plan détaillé de l'état des lieux. Pour rappel, la validation de l'état des lieux par la Commission Locale de l'Eau est prévue en mai-juin 2012.

Il est donc essentiel de **transmettre les documents demandés en commission au plus tard en février 2012, pour être pris en compte dans l'état des lieux**. Nous nous permettrons de continuer à vous solliciter par téléphone ou si besoin par entretien afin de récupérer les données évoquées lors de la réunion mais également pour aborder des aspects plus qualitatifs quand les informations recherchées sont incomplètes ou trop diffuses pour être mobilisées dans le cadre de l'état des lieux.